



CONSEIL COMMUNAL  
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

Le 7 mars 2012

**Préavis N° 02/2012 concernant les  
travaux de rénovation et d'entretien  
de l'Auberge communale**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 5 mars 2012 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 02/2012,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 833'500.00 ;
- Financer par un emprunt de CHF 800'000.00 ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 5 mars 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Yves Filippozzi

La secrétaire

Patricia Sava

---

Patricia SAVA  
Ch. du Ressat 16  
1806 St-Légier-La Chiésaz

021/943 37 01  
076/529 26 00  
secretaireduconseil@st-legier.ch